

Cartes sur table

Pour un système social
ouvert
et **solidaire**

Quatre propositions concrètes

cartessur**TABLE**
des idées pour la gauche




Jean Jaurès
Fondation

AVERTISSEMENT

La mission de la Fondation Jean-Jaurès est de faire vivre le débat public et de concourir ainsi à la rénovation de la pensée socialiste. Elle publie donc les analyses et les propositions dont l'intérêt du thème, l'originalité de la problématique ou la qualité de l'argumentation contribuent à atteindre cet objectif, sans pour autant nécessairement reprendre à son compte chacune d'entre elles. En soutenant certains think tanks dans la diffusion de leurs propositions, la Fondation devient une véritable Cité des idées.

Pour un système social
ouvert
et solidaire

Quatre propositions concrètes

Cartes sur table

SOMMAIRE

Introduction	7
Financer les congés de paternité... grâce au travail des femmes	9
Rehausser les minimas sociaux et les bourses étudiantes par le redéploiement des dispositifs d'aides au logement	11
Financer les organisations syndicales sur le modèle des partis politiques	13
Donner ses organes <i>et</i> conduire, il faut choisir	15

INTRODUCTION

Le 13 août 2012, soit cent jours après l'élection de François Hollande, Cartes sur table a publié, sous un format inédit de moins de 140 signes chacune, cent propositions.

Ces cent propositions n'avaient pour objectif ni de critiquer les actions déjà conduites, ni de faire entendre une voix supplémentaire dans les grands débats philosophico-politiques du moment, mais d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur cent mesures concrètes pouvant contribuer à améliorer la vie quotidienne de la population française et la situation du pays. Il s'agissait également de susciter le débat avec les citoyens.

Ce dernier objectif a été pleinement atteint. Nombreux sont ceux qui nous ont contactés pour réagir sur les idées proposées, en soutenir certaines, en critiquer d'autres, souligner des manques et apporter des compléments.

Ce débat citoyen né des cent propositions a donné l'envie à Cartes sur table d'aller plus loin en publiant, en partenariat avec la Fondation Jean-Jaurès, une version détaillée et enrichie des propositions qui ont le plus retenu l'attention et rencontré l'adhésion. D'ici à la fin du mois d'octobre, sept feuillets électroniques seront publiés, proposant un réservoir d'idées dans les domaines culturel, sociétal, environnemental, social, institutionnel, éducatif et économique.

Le cinquième de ces feuillets regroupe quatre propositions « pour un système social ouvert et solidaire » :

1. Financer les congés de paternité... grâce au travail des femmes ;
2. Rehausser les minimas sociaux et les bourses étudiantes par le redéploiement des dispositifs d'aides au logement ;
3. Financer les organisations syndicales sur le modèle des partis politiques ;
4. Donner ses organes *et* conduire, il faut choisir.

Quatre propositions qui apportent des solutions concrètes à des questions simples. Comment favoriser au sein du couple et des familles l'égalité hommes-femmes ? Comment augmenter le pouvoir d'achat étudiant sans faire peser de contraintes supplémentaires sur les finances publiques ? Comment renforcer la lisibilité du financement public des organisations syndicales ? Comment inciter davantage de personnes à faire connaître leur choix quant au don d'organes tout en valorisant l'engagement citoyen de la jeunesse ?

FINANCER LES CONGÉS DE PATERNITÉ... GRÂCE AU TRAVAIL DES FEMMES

Comment favoriser au sein du couple et des familles l'égalité hommes-femmes ?
En finançant les congés de paternité grâce au travail des femmes.

L'allongement du congé paternité constitue une revendication forte de la part des jeunes pères qui entendent s'investir dans l'accueil de leurs nouveau-nés. La plupart des initiatives en faveur d'un tel allongement achoppe cependant sur la question du financement et de la contrainte supplémentaire qu'une telle mesure ferait peser sur les finances de la protection sociale. Or un congé de paternité de 21 jours et non plus de onze jours pourrait être financé pour un coût largement inférieur à la dépense publique actuelle via la réforme des politiques familiales défavorables à l'emploi des femmes, et notamment par le redéploiement du complément de libre choix d'activité (CLCA) qui incite aujourd'hui les femmes peu qualifiées à se retirer du marché du travail.

Ce complément de libre choix d'activité est en effet attribué, sans condition de ressources, lorsque l'un des parents cesse ou réduit son activité professionnelle pour élever un enfant de moins de trois ans. Il pèse lourdement sur les finances publiques puisqu'en 2010, on dénombrait plus de 558 000 foyers bénéficiaires du CLCA pour un coût annuel de 2,17 milliards d'euros. Il n'est par ailleurs quasiment demandé que par des femmes (96 % des bénéficiaires).

Or les conséquences négatives d'une interruption d'activité prolongée à la naissance des enfants sont bien documentées, notamment concernant l'incitation au retrait du marché du travail des femmes peu qualifiées. Une étude récente réalisée par la branche famille de la Sécurité sociale a ainsi rendu manifeste les effets négatifs de l'interruption d'activité des mères après la naissance de leurs enfants sur leur trajectoire professionnelle. Cette étude a par ailleurs confirmé que le CLCA tendait à précariser les femmes en situation d'emploi déjà fragile.

Le seul redéploiement des crédits alloués au CLCA à hauteur de 250 millions d'euros permettrait de financer les congés paternités actuellement pris à hauteur de dix jours supplémentaires puisque les congés paternités s'établissaient autour de 264 millions d'euros environ en 2008, et donc le financement à coûts constants d'un nouveau droit pour les pères de famille.

A terme et en s'appuyant notamment sur le travail conduit par Brigitte Grésy en 2011¹, c'est à la mise en place d'un congé unique de parentalité qu'il faudrait œuvrer, dont un tiers devrait être obligatoirement pris par la mère, un tiers par le père et dont le dernier tiers serait réparti à la discrétion des parents.

1. Brigitte Grésy, *L'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités professionnelles et familiales dans le monde du travail*, Inspection générale des affaires sociales, juin 2011.

REHAUSSER LES MINIMAS SOCIAUX ET LES BOURSES ÉTUDIANTES PAR LE REDÉPLOIEMENT DES DISPOSITIFS D'AIDES AU LOGEMENT

Comment augmenter le pouvoir d'achat étudiant sans faire peser de contraintes supplémentaires sur les finances publiques ? En rehaussant les minimas sociaux et les bourses étudiantes par le redéploiement des dispositifs d'aides au logement.

Les dépenses nationales enregistrées au titre des différents dispositifs d'aides aux logements que sont l'aide personnalisée au logement (APL), l'allocation de logement sociale (ALS) et l'allocation de logement familiale (ALF), représentent un coût total pour les finances publiques estimé à 16,4 milliards d'euros en 2011.

Or l'efficacité des aides personnelles au logement est contestable dans son ensemble en raison de leur impact inflationniste sur les loyers. Plusieurs études économiques récentes ont documenté le phénomène de captation de rente par les propriétaires de ce dispositif d'aides au logement, notamment dans le cas des bailleurs de petites surfaces à destination des étudiants.

Inefficace économiquement puisqu'il constitue de fait un effet d'aubaine pour les bailleurs, le dispositif des APL à destination de la population étudiante pose également un problème plus particulier de justice sociale. Le non plafonnement des aides à destination des étudiants *via* le non rattachement au foyer fiscal de leurs parents aboutit à un versement des aides non corrélé au niveau de vie réel de ces premiers.

La suppression des APL à destination de la population étudiante générerait une économie dont 80 % pourraient être utilisés pour rehausser le montant des bourses étudiantes. Cette augmentation passerait à la fois par la création d'un échelon supérieur supplémentaire pour les bourses sur critères sociaux et par le rehaussement de l'enveloppe budgétaire dévolue aux bourses sur critères universitaires délivrées aux étudiants à partir du niveau master. Cette mesure aurait un impact positif direct sur le pouvoir d'achat étudiant, le montant de l'aide

n'étant plus capté dans ce système par les propriétaires qui se verraient à court terme obligés d'ajuster à la baisse les loyers proposés.

Le montant des aides personnalisées au logement à destination des bénéficiaires de minimas sociaux resterait quant à lui inchangé et conditionné à la location effective d'un logement.

FINANCER LES ORGANISATIONS SYNDICALES SUR LE MODÈLE DES PARTIS POLITIQUES

Comment renforcer la lisibilité du financement public des organisations syndicales ? En alignant les modalités de financement sur les règles en vigueur pour mesurer la représentativité syndicale, soit un financement public proportionnel aux résultats obtenus lors des élections professionnelles, sur le modèle du financement des partis politiques.

Les organisations syndicales sont actuellement essentiellement financées par les cotisations des adhérents et par des ressources publiques prenant la forme de subventions, de mises à disposition de personnel et d'exonérations fiscales :

- les cotisations des adhérents représentent, en moyenne, seulement 20 % des ressources totales en raison du faible taux de syndicalisation ; celui-ci, établi à moins de 8 %, affaiblit durablement les ressources de ces organisations ;
- le financement public, provenant de l'Etat, des collectivités territoriales ou des organismes de protection sociale, est caractérisé par son émiettement et son opacité ; ces ressources sont donc très difficiles à recenser et à identifier précisément.

La loi du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale a introduit des changements majeurs dans la mesure de la représentativité des organisations syndicales. La présomption de représentativité a été supprimée, et la représentativité est désormais appréciée au regard de plusieurs critères, dont l'audience aux élections professionnelles.

Ce changement législatif incite aujourd'hui à privilégier un mode de financement public plus clair – déjà évoqué en 2001 par Henri Emmanuelli et Jean Le Garrec –, reposant sur les résultats électoraux enregistrés par les organisations syndicales, sur le modèle du financement des partis politiques.

Ce financement n'aurait pas vocation à se substituer aux cotisations, qui resteraient le socle des ressources, garantie de l'indépendance des organisations syndicales.

En revanche, il remplacerait les subventions versées par l'État, voire certaines niches fiscales encore préservées aujourd'hui. Il serait proportionnel aux suffrages obtenus lors des élections professionnelles et révisé à la suite de chaque élection. La Cour des comptes pourrait intervenir pour contrôler ce nouveau mode de financement.

Concernant le seuil d'audience électorale à atteindre pour bénéficier du financement, deux options sont possibles. Une première consisterait à prévoir que seules les organisations ayant recueilli au moins 8 % des voix au plan national soient éligibles. Ce seuil aurait l'avantage d'être identique à celui prévu par la loi de 2008 pour mesurer la représentativité syndicale, renforçant la lisibilité d'ensemble du dispositif. Mais, étant très sélectif, il pourrait avoir un impact excessif sur les équilibres syndicaux actuels. Une seconde option consisterait donc à envisager un seuil plus bas, fixé à 5 % des voix au plan national.

Cette réforme ferait l'objet d'une expérimentation afin, notamment, de tester le seuil (fixé à 5 % ou à 8 %), d'évaluer le nombre d'organisations concernées et d'examiner comment articuler cette mesure avec les aides versées par les autres acteurs publics. Cette expérimentation pourrait également être l'occasion de mener à bien un travail de consolidation et d'évaluation des financements publics aujourd'hui octroyés aux organisations syndicales. La réforme se traduirait ensuite par une négociation entre partenaires sociaux, avant d'être traduite sous forme législative.

DONNER SES ORGANES ET CONDUIRE, IL FAUT CHOISIR

Comment inciter davantage de personnes à faire connaître leur choix quant au don d'organes tout en valorisant l'engagement citoyen de la jeunesse ? En utilisant l'examen du permis de conduire pour mettre en place un système simple de déclaration.

De plus en plus de personnes – 400 000 en 2011 – vivent avec une greffe. Mais ce développement, résultat des progrès chirurgicaux, ne pourra se poursuivre sans une augmentation des dons d'organes.

En France, le don d'organes *post mortem* est insuffisamment encadré et fondé sur la seule information communiquée par le défunt à ses proches. Une carte de donneur peut certes être délivrée mais seul le témoignage de la personne au cours de sa vie est pris en compte par l'équipe médicale. Le plus souvent, les proches sont sollicités dans l'urgence, au moment du décès, pour faire connaître le choix. Quand le défunt n'a pas fait part de son intention, ils doivent décider à sa place, épreuve supplémentaire dans une période déjà difficile. En effet, encore trop peu de personnes savent qu'il est nécessaire d'informer les proches et qu'il est possible de donner à n'importe quel âge. Pourtant, beaucoup d'entre elles opteraient pour le don si elles étaient amenées à se prononcer.

Le décalage entre le nombre de greffes à réaliser et le nombre de donneurs débouche sur une attente qui peut durer, pour les malades, plusieurs années. Alors que plus de 16 000 personnes étaient en attente de donneur en 2011, seules 5 000 greffes ont été réalisées. Cette situation est d'autant plus préoccupante que le prélèvement d'organes n'est possible que sur moins de 1 % des défunts.

Demander à tout conducteur au moment du passage du permis de conduire (obtention ou renouvellement) de se prononcer sur son souhait d'être ou non donneur d'organes se traduirait nécessairement par une augmentation du nombre de donneurs déclarés – et donc du nombre de vies sauvées – en offrant à l'ensemble ou presque d'une génération la possibilité de se prononcer. Cette

décision demandée aux jeunes adultes que sont les candidats au permis de conduire représenterait, qu'ils fassent ou non le choix d'être donneurs, un acte d'engagement citoyen fort.

La mise en place d'une telle mesure serait très simple. En amont du passage de l'examen, les auto-écoles informeraient les élèves, sans pour autant les orienter dans ce choix qui doit rester personnel. Le jour de l'examen, un formulaire serait remis à l'élève par un membre d'une association pour les dons d'organe agréée par l'Etat, capable de fournir aux candidats toutes les informations objectives relatives à la démarche. Le formulaire sera ensuite transmis à l'inspecteur, sous enveloppe anonymisée et cachetée afin de respecter la confidentialité. Le cas échéant, la mention de donneur sera inscrite sur le permis et vaudra comme consentement éclairé. La carte de donneur sera bien évidemment maintenue et utilisée pour prouver le consentement pour les non-conducteurs comme pour les personnes souhaitant se prononcer dans un cadre différent.

Par conséquent, ce sera la mention sur le permis ou l'existence d'une carte de donneur qui permettra aux équipes médicales de connaître le choix du défunt, et non plus l'intention signifiée à un proche. *A contrario*, les proches n'auront plus besoin de se prononcer et seront plus sereins dans cette période difficile. Ils n'endosseront plus la responsabilité du choix et auront le sentiment de respecter la volonté du défunt.

Cette mesure, sans coûts pour les finances publiques et porteuse d'espoir pour des milliers de personnes en attente d'une greffe, pourrait permettre à terme la réalisation d'économies résultant de la moindre attente des personnes ayant besoin d'une greffe, dont les traitements sont souvent lourds et onéreux.

COLLECTION DIRIGEE PAR GILLES FINCHELSTEIN
ET LAURENT COHEN

© EDITIONS FONDATION JEAN-JAURES
12 CITÉ MALESHERBES - 75009 PARIS
www.jean-jaures.org

Réalisation : REFLETSGRAPHICS
OCTOBRE 2012

Cartes sur table

Pour un système social ouvert et solidaire

Quatre propositions concrètes

Comment favoriser au sein du couple et des familles l'égalité hommes-femmes ? Comment augmenter le pouvoir d'achat étudiant sans faire peser de contraintes supplémentaires sur les finances publiques ? Comment renforcer la lisibilité du financement public des organisations syndicales ? Comment inciter davantage de personnes à faire connaître leur choix quant au don d'organes tout en valorisant l'engagement citoyen de la jeunesse ? Cartes sur table apporte des solutions concrètes à ces questions simples.

www.jean-jaures.org